



Rue cyclable (Fahrradstrasse) à Munich

La priorité est donnée aux cyclistes dans certaines rues en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique (depuis 2013). Ce n'est pas encore le cas en Suisse ou en France.

Renversement des priorités, les voitures et motos sont tolérées dans ces rues cyclables.

- Les cyclistes sont prioritaires
- Les véhicules motorisés sont autorisés
- Ils ne doivent toutefois pas dépasser les cyclistes !
- La vitesse est généralement limitée à 30 km/h



La vitesse est généralement limitée à 30 km/h



Les autos et motos sont tolérées



Panneau belge



A Delft (Pays-Bas) le revêtement est différencié



14/09/2013